

## Nomination de l'Administrateur provisoire de l'UFR STAPS

### Le Président de l'université des Antilles

- Vu le code de l'Éducation, notamment son article L 712-2 ;
- Vu les statuts de l'université des Antilles (UA) approuvés par le conseil d'administration du 6 décembre 2023 ;
- Vu les statuts de l'UFR STAPS approuvés par le conseil d'administration du 30 mai 2024 ;
- Vu la délibération n° 2022-02 du conseil d'administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'université des Antilles (UA) ;
- Vu la lettre de démission de monsieur le doyen de l'UFR STAPS en date du 13 mai 2024 ;

### ARRETE

#### Article 1

Monsieur Rosan RAUZDUEL, maître de conférences, est nommé administrateur provisoire de l'UFR des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) de l'université des Antilles.

#### Article 2

Cette nomination prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 et jusqu'à l'élection du/de la directeur (trice).

#### Article 3

A ce titre, Monsieur Rosan RAUZDUEL est chargé de la gestion des affaires courantes de l'UFR STAPS. Son domaine de compétence est identique à celui du doyen.

#### Article 4

En application de l'article 711-8 du code de l'éducation, l'arrêté est communiqué sans délai à la rectrice, chancelière des universités. Il est également diffusé sur le site intranet de l'établissement.

#### Article 5

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

En application de l'article R.421.1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, et ce, dans les deux mois à partir de sa publication. Cette juridiction administrative peut être saisie par voie postale, mais également par l'application « Télérecours Citoyens », accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pointe-à-Pitre, le 30 mai 2024

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY